



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 29651

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le métier de kinésithérapeute. En juin 2008, durant cinq jours, un usurpateur a officié au service de rééducation fonctionnelle du CHU de Nîmes sans éveiller les soupçons de ses collègues ni des patients. Il a été mis en examen pour exercice illégal de la profession de masseur kinésithérapeute. Or le service communication de l'hôpital a fait savoir que concernant cette embauche "l'établissement a respecté les procédures en vigueur". Il aimerait donc savoir quelles sont ces procédures en vigueur et si celles-ci sont suffisantes afin d'éviter une nouvelle bévue.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29651

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7054

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)